



## Les AMIS du BERGER PICARD 41<sup>ème</sup> EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE & de SÉLECTION

Samedi 23 et dimanche 24 septembre 2023

A 88 400 Gérardmer, La Chaume Francis.

**1 seule date de Clôture : le 8 septembre 2023**

**Engagements Internet : [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)**

**Engagements postaux : DEMANDE D'INSCRIPTION à renvoyer à CEDIA  
Nationale d'élevage et de sélection du CABP - 67 rue du Général Leclerc 67202 Wolfisheim**

### MODE D'EMPLOI :

\* Le samedi après-midi et le dimanche matin : rendez-vous au secrétariat pour prendre votre feuille de jugement et le catalogue.

\* Le samedi à partir de 14 h : mensurations, test de caractère, jugements individuels ( ordre de passage voir feuille du jury) et CSAU.

\* Le dimanche matin, après le contrôle sanitaire, mensurations, test de caractère et CSAU commencent dès 8h.

\* Jugements « standard » individuels ( ordre de passage voir feuille du jury) dès 8h. Test de caractère, mensurations. **Le dernier juge concerné gardera votre feuille de jugement pour les besoins du secrétariat.**

Un double de la feuille de jugements vous sera remis en sortie du ring d'honneur.

\* Le dimanche après midi seront désignés les meilleurs : Baby, Puppy, Jeune, Vétéran, Champion.

\* Le CACS sera attribué parmi les chiens des classes : Ouverte, Intermédiaire et Travail ayant obtenu le qualificatif général excellent en standard et ayant réussi le test de caractère.

La désignation du Meilleur Lot d'Affixe, du Meilleur Lot de Reproducteur ainsi que des Challenges (Servier, Montenet, Larive et Dhetz) seront suivis de la présentation et désignation des Meilleurs de chaque classe puis du Meilleur Chien de la Nationale.

### REGLEMENT DE LA NATIONALE D'ELEVAGE ET DE SELECTION DU BERGER DE PICARDIE

**Article 1 :** Cette exposition est ouverte à tous les propriétaires de Bergers Picards, âgés de 4 mois ou plus, inscrits à un livre d'origine reconnu permettant l'homologation du qualificatif obtenu. Pour les chiens de moins de 9 mois, pas de qualificatif mais une appréciation.

**Article 2 :** Cette exposition a pour but de rechercher les sujets très typés au caractère stable et équilibré, et d'attribuer RCACS, CACS Mâles et Femelles.

**Article 3 :** Tous les chiens seront mesurés au garrot.

**Article 4 :** Les juges attribueront un qualificatif : EXCELLENT, TRES BON, BON, SUFFISANT, DISQUALIFIE, NE PEUT ETRE JUGE. Chaque chien sera jugé seul dans un ring, en laisse pour apprécier ses attitudes naturelles et sa conformité au standard.

**Article 5 :** Un test de caractère aura lieu et sera conçu de manière à éprouver l'équilibre de chaque sujet (voir Article 10).

**Article 6 :** Pour être RECOMMANDÉ : sujet confirmé + 2 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE, sous 2 juges différents + Test de Caractère Excellent ou Très Bon de NE ou brevet de travail + DCF A ou B + TO + id ADN dans la base SCC.

**Article 7 :** Pour le titre de SUJET ELITE B : **Sujet confirmé** ayant produit en 1ère génération : Mâle : 5 descendants cotés 3 avec deux lices. Femelle : 5 descendants cotés 3 en deux portées. Tous les descendants doivent être génétiquement compatibles avec leurs géniteurs.

**Article 8 :** pour le titre de SUJET ELITE A : **Sujet recommandé** ayant produit en 1ère génération : Mâles : 5 descendants cotés 3 avec deux lices. Femelles : 5 descendants cotés 3 en deux portées. Tous les descendants doivent être génétiquement compatibles avec leurs géniteurs.

**Article 9 :** Il sera remis à chaque exposant l'original des notes détaillées de chaque juge sur son chien.

\* **Article 10 : RÈGLEMENT DU TEST DE CARACTÈRE :**

**1ère épreuve :** Réaction du chien en liberté avec son maître dans un espace où se trouvent plusieurs inconnus, un ou plusieurs d'entre eux pouvant s'approcher.

**2e épreuve :** Le maître va s'asseoir sur un banc avec son chien. Deux personnes vont s'asseoir sur le banc et essaient de prendre contact avec le chien.

**3ème épreuve :** Réaction du chien vis-à-vis d'un civil à la rencontre duquel se dirigeant le chien et son maître, serrement de main et cheminement de concert en plaçant le chien entre le civil et le maître.

**4ème épreuve :** Après avoir quitté le civil, réaction du chien à un coup de feu tiré à 25 m, dans le dos du couple maître-chien, puis nouveau coup de feu de face à la même distance.

**5ème épreuve :** Retour vers l'assistant qui, à quelques mètres, effectue une menace au bâton sur le couple maître- chien.

**6e épreuve :** Retour au calme auprès du Jury et de l'Homme Assistant.

\* **Le test de caractère** est obligatoire **sauf** pour les chiens ayant déjà obtenu un EXC au test de caractère d'une ENE précédente ou titulaires d'un brevet dans une discipline de travail incluant un coup de feu (autre qu'Obéissance et agility). Le test de caractère est facultatif pour les classes BABY et PUPPY, le résultat n'étant pas homologable pour ces deux classes.

\* **QUALIFICATIFS : Peuvent être Recommandés :** Excellent , Très bon. **Ne peuvent être Recommandés :** Peureux, Méchant, Timide, Méfiant ou Disqualifié.

### \* CLASSES D'ENGAGEMENT :

**Baby :** chiot de 4 à 6 mois, pas de qualificatif, mais une appréciation du juge.

**Puppy :** un chiot de 6 à 9 mois, pas de qualificatif mais une appréciation du juge.

**Jeune :** chien de 9 à 18 mois, un qualificatif.

**Intermédiaire :** chien de 15 à 24 mois, un qualificatif, concourt pour l'attribution du CACS s'il obtient le qualificatif général «Excellent» attribué par le Président du Jury.

**Ouverte :** chien à partir de 15 mois, un qualificatif, concourt pour l'attribution du CACS s'il obtient le qualificatif général «Excellent» attribué par le Président du Jury.

**Travail :** chien à partir de 15 mois, un qualificatif, concourt pour l'attribution du CACS s'il obtient le qualificatif général «Excellent» attribué par le Président du Jury.

**Champion :** chien à partir de 15 mois, un qualificatif. Ne concourt pas pour le CACS.

**Vétéran :** chien de 8 ans et plus, un qualificatif. Ne concourt pas pour le CACS.

**Lot d'affixe (Classe constituée sur place).** Pour au moins trois et au plus 5 chiens, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le Ring d'Honneur.

**Lot de reproducteur : (Classe constituée sur place).** Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré. Le classement sera fait par un juge unique sur le Ring d'Honneur.

\* **RECLAMATIONS :** Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, (ceux-ci sont sans appel) devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de trois fois le montant de l'inscription du premier chien, qui restera acquise au CABP si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité du CABP.

\* **SANCTIONS :** Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées : \* les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur \* ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité, \* ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine, ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

\* **RESPONSABILITES :** le « Club les Amis du Berger Picard », organisateur, décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes. Le C.A.B.P. organisateur ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place par le seul fait de l'engagement de leurs chiens. Les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

